Comment un canadien peut-il travailler en france?

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis Français et vis en Australie, je suis rapatrié en France en novembre.
Mon ami qui as deux nationalités "canadienne et australienne" doit rentrer avec moi.
J'aimerais savoir quel genre de visa il doit demander pour pouvoir travailler, le pacs pourrais t 'il nous aider, obtient'il un visa automatiquement si il trouve un emploi ??

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Est ce que sa demande de visa va être faite auprès des autorités australiennes?
A-t-il obtenu un emploi en France?
Je suppose qu'il désire rester plus de 3 mois?
Etes vous déjà pacser? Vous êtes vous pacser en France?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

J'aimerais déjà commencé par vous dire que je suis un MR, cela peux être utile à savoir.
Nous n'avons encore fait aucune demande auprès des autorités Australiennes, je travaille pour l'Oréal et j'ai appris il y a une semaine que j'allais être rapatrier en France en Novembre.
Mon ami qui as double nationalités (Australienne et Canadienne) n'as encore pas trouvé d'emploi en France, et nous ne sommes pas encore pacser.
Y a t'il des encore entre la France et les deux pays concernés ?

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Tout d'abord toutes mes excuses pour la confusion.

Y a t'il des encore entre la France et les deux pays concernés ?
Il y a des accords mais qui ne portent pas sur le marché de l'emploi.
Le plus simple est que votre ami trouve un emploi en France depuis son pays d'origine. Son employeur suivra alors la procédure d'introduction d'un travailleur étranger.
S'il vient en France avec un visa court séjour et qu'il trouve un emploi durant ce laps de temps, il devra opter pour une procédure de régularisation ce qui risque d'être compliqué car la situation de l'emploi pourra lui être opposée.
De plus, il faut savoir que si le visa est délivré par le Consulat général de France à Montréal, il est impossible d'obtenir un visa ou de changer de statut si vous êtes déjà sur le territoire français. Le demandeur devra retourner au Canada, obtenir le visa approprié au séjour projeté avant de revenir en France.

Concernant votre pacs, celui ci doit être conclu en France et une preuve de communauté de vie sur le territoire français est exigée. De plus, la conclusion du pacs ne donne pas automatiquement droit à une carte de séjour temporaire mention vie privée et familiale.

Je sais que la situation est des plus compliquée et j'en suis navrée.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse.
Nous habitons actuellement Sydney Australie, donc peux t'il faire sa demande de visa au consulat de France à Sydney et obtenir un visa en changeant de statut si il est déjà sur le territoire français?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

donc peux t'il faire sa demande de visa au consulat de France à Sydney et obtenir un visa en changeant de statut si il est déjà sur le territoire français?
Oui bien évidemment la demande de visa peut être faite auprès du consulat à Sydney mais le souci est que le visa sera un visa court séjour.
comme je vous l'ai expliqué, s'il désire rester en France et y travailler, il faudra qu'il trouve un emploi afin de solliciter une carte de séjour temporaire mention salarié et cela peut être aléatoire. En effet, il faudra qu'il trouve un emploi en rapport avec sa formation professionnelle et que l'on ne lui oppose pas la situation de l'emploi.

Cordialement